

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin


Documents graphiques du règlement

Pièce 4-2
Homblières

PLUi :
- arrêté par délibération du Conseil
Communautaire le 17 Juin 2013
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire le 17 février 2014

Le Président,

Pierre ANDRÉ



Zones agricoles

- A : agricole
- Ah : habitat en zone agricole

Zones urbaines

- U : espace urbain
- UE : zone d'activités

Zones d'urbanisation

- 1AU : zone ouverte à l'urbanisation
- 2AU : zone d'urbanisation future

Zones naturelles

- Nce : continuité écologique
- Np : protection de la ressource en eau
- Nh : habitat en espace naturel
- Nv : camping caravanning et aire d'accueil des gens du voyage

Espace Boisé Classé

Cône de vue

chemin piéton à conserver au titre de l'article L 123-1-5 6° du CU

échelle originale :
1/6 000 ème
(1 cm = 60 mètres)

0 150 300 600
Mètres